



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

Délibération n° 2023-094

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

Implantation de la Maison des Assistantes Maternelles

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est temps de lancer une consultation afin de retenir un architecte pour la création de la future Maison des Assistantes Maternelles.

Pour ce faire, il conviendrait de choisir son emplacement.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- D'implanter la future Maison des Assistantes Maternelles sur la parcelle AI 106, propriété communale,
- Dit que cette parcelle devra être partiellement sortie des espaces communs publics du lotissement du Logis et qu'un bornage de la surface utile à la structure sera nécessaire,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires et à signer toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

11.07.2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-094
Reçu le 13.07.2023